

Monsieur le président du Processus de Kimberley,

La Coalition de la société civile du Processus de Kimberley (CSCP) accuse réception de votre correspondance des 13 et 25 octobre 2016, qui constitue une réponse bienvenue, mais trop longtemps attendue, à la proposition de médiation faite par la Coalition à la présidence en janvier.

Nous aimerions tout d'abord affirmer que le **boycottage de la présidence des EAU par la coalition de la société civile demeure en vigueur; c'est pourquoi nous n'assisterons pas à la séance plénière du Processus de Kimberley à Dubaï**, plus tard ce mois-ci. Il s'agit là d'une position qui fait consensus chez les membres de la Coalition.

Notre boycottage doit se poursuivre en raison du **manque de mesures concrètes prises par la présidence pour corriger de graves lacunes qui relèvent de ses compétences et qui ont des répercussions sur l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement des diamants et, par conséquent, sur la crédibilité du PK**. Ainsi, la présidence du PK par les EAU demeure tout autant entachée à la fin de 2016 qu'elle l'était à Luanda, en novembre 2015.

Cette lettre fournit des détails supplémentaires sur notre boycottage, précise certaines questions abordées dans vos récentes communications, et donne un aperçu de l'absence de réaction de la part de la présidence aux préoccupations de la société civile ainsi que de l'omission d'adopter des mesures pour y répondre. Nous présentons aussi une réponse et des commentaires préliminaires relatifs à vos propositions récentes portant sur, par exemple, un secrétariat du PK et le financement de la société civile.

1. Le refus de la présidence des EAU d'engager de véritables discussions constructives avec la CSCP

Un engagement réel et constructif des EAU à l'égard de la Coalition de la société civile du PK est essentiel pour leur permettre de présider un véritable processus tripartite et, à ce titre, une véritable « famille du PK ». C'est un message qu'ont réitéré d'autres observateurs et participants du PK. Malheureusement, les EAU n'ont pas respecté cette condition préalable.

Dans l'espoir d'obtenir un engagement constructif des EAU, la **CSCP a fait parvenir une proposition de mesures correctives à la présidence en janvier 2016**, dans laquelle elle esquissait quatre grands domaines de préoccupation sur lesquels devaient se pencher les EAU. Y étaient jointes diverses mesures concrètes, faciles à mettre en œuvre et susceptibles de combler les lacunes des contrôles internes des EAU, et d'ainsi améliorer l'efficacité et la crédibilité du PK.

Loin d'aborder la proposition de façon constructive, **les EAU ont réagi sans tarder en déposant une plainte écrite officielle contre la Coalition**, mentionnant le rapport de la visite d'examen des EAU en 2015 dans le corps de leur proposition. Malheureusement, après quatre mois de médiation n'ayant donné lieu à aucun progrès, la Coalition s'est vue obligée de conclure que les EAU n'étaient pas un partenaire sérieux et elle **a été contrainte de se retirer officiellement de la médiation**. Les raisons invoquées par la Coalition pour ce faire étaient indiquées clairement dans notre lettre (ci-jointe) adressée à la présidence et aux participants du PK avant la réunion intersession de mai, y compris le fait que le boycottage demeurerait en vigueur jusqu'à la fin de l'année.

La présidence du PK a répondu en utilisant son discours d'ouverture à la réunion intersession pour lancer une attaque personnelle inutile et sans précédent contre la Coalition et ses membres à titre individuel. Les tentatives de la présidence pour discréditer le rôle des membres africains de la Coalition ont incité ces derniers à réagir de façon vigoureuse et unifiée à cette désinformation. Malgré les fermes déclarations contre le comportement de la Présidence émises par divers intervenants, la Présidence n'a fait aucune tentative, dans son discours de clôture, pour rectifier les fausses allégations largement diffusées — comme l'avaient demandé des membres individuels de la Coalition.

Après un silence de plus de huit mois en réponse à la présentation par la CSCPK d'une proposition de mesures correctives, en janvier, et un mois seulement avant la plénière du PK à Dubaï, les EAU ont fait parvenir à la CSCPK une invitation surprise à la plénière du PK. Plutôt que de constituer une véritable tentative visant à établir une relation de collaboration avec la Coalition ou à répondre à notre position de janvier, la lettre exposait plutôt une série d'activités que la présidence avait réalisées en 2016. Bien que certaines sections de la lettre renvoient aux sujets de préoccupation généraux soulevés par la Coalition, d'autres cherchent à justifier une inaction dans d'autres domaines (c.-à-d. la coopération avec les organismes internationaux chargés de l'application de la loi, l'amélioration des procédures de vigilance concernant les diamants de la RCA et la mobilisation de la société civile) en invoquant une sensibilisation faible ou périmée.

Pour toutes ces raisons, les EAU n'ont pas accompli leur principale fonction de leadership, soit un engagement réel et constructif avec la CSCPK

a) Évaluation

La Coalition prend note avec intérêt des efforts déployés par les EAU pour amorcer une discussion sur le complexe sujet de l'évaluation des diamants, notamment sur les moyens à prendre pour en assurer une évaluation plus précise, conforme à leur juste valeur marchande. Nous constatons toutefois avec inquiétude le manque d'attention suffisante accordée à la dynamique de l'évaluation des diamants artisanaux, ou aux politiques et pratiques en vigueur dans les centres de commerce et de fabrication pour lutter contre les manipulations des prix qui portent préjudice aux producteurs africains.

En effet, **nous craignons que les séminaires soient conçus pour détourner l'attention de ce que devraient faire les EAU pour régler la question des vulnérabilités et des responsabilités particulières concernant les procédures d'évaluation au sein du Dubai Multi-commodities Centre (DMCC)**. La question des pratiques exemplaires relatives à l'évaluation des diamants pour tous les membres du PK ne devrait pas servir à occulter le fait que les EAU n'ont pas encore corrigé d'importantes lacunes dans leurs propres processus. Dans sa proposition de mesures correctives (ci-jointe), la CSCPK a exposé huit étapes, dont six auraient pu être mises en œuvre sans tarder par les EAU, ce qui aurait permis d'instaurer des règles du jeu équitables en matière d'évaluation et d'importation des diamants en haussant à tout le moins les normes des EAU eux-mêmes au niveau de celles des grands États commerciaux, conformément à l'appel des EAU eux-mêmes à « faire mieux pour l'Afrique ».

Cela est particulièrement pertinent en ce qui a trait à la crédibilité de l'Initiative pour l'Afrique des EAU, compte tenu des récentes révélations concernant le fait que la filiale du DMCC, le Dubai Diamond Exchange, nomme des responsables de gouvernements africains à des postes sur son conseil, ce qui les place de toute

évidence en conflit avec les intérêts économiques nationaux de leurs propres pays. Ces nominations semblent être attribuées exclusivement sur la base des postes d'influence — avec l'exclusion de certains responsables une fois leur mandat terminé (voir la lettre ouverte ci-jointe).

Nous encourageons les EAU à faire preuve de bonne foi face à la question de l'évaluation en comblant les importantes lacunes dans leurs propres processus, comme l'ont indiqué des acteurs de la société civile, le Groupe d'action financière internationale (GAFI) ainsi que les rapports de visites d'examen du PK. Cela leur permettrait de montrer leur Initiative pour l'Afrique sous son meilleur jour.

Enfin, les incidences concrètes espérées des séminaires sur l'évaluation, qui se pencheront sur des préoccupations plus vastes concernant la manipulation des valeurs dans la chaîne des diamants, demeurent imprécises. En l'absence de toute ébauche de Décision administrative diffusée par les EAU avant la plénière, la Coalition encourage les EAU à continuer de s'engager véritablement dans ce dossier avec la nouvelle présidence. Qui plus est, nous encourageons les EAU à respecter leur engagement de se pencher sur l'évaluation en acceptant l'invitation du GAFI d'approfondir les discussions à ce sujet, y compris en ce qui concerne leurs propres pratiques.

b) République centrafricaine (RCA)

En ce qui a trait à la RCA, la principale préoccupation de la Coalition demeure l'absence de mesures de vigilance accrues chez les membres du PK, particulièrement les EAU, pour prévenir les flux de diamants illicites en provenance des régions du pays accablées par les rebelles. Le plus récent rapport exprimant de vives préoccupations au sujet des pratiques de certains participants au PK et du rôle des EAU à cet égard a été publié en septembre 2015 — seulement quelques mois avant le début de la présidence des EAU, et deux années après la Décision administrative du PK exigeant des membres qu'ils prennent des mesures supplémentaires pour contrer les diamants illégaux de la RCA.

Il est clair pour les membres de la Coalition et les experts de l'ONU que le travail acharné des autorités de la RCA et de l'équipe de surveillance du PK pour rétablir le commerce officiel des diamants en RCA sera sans cesse miné par les pressions du commerce illicite tant et aussi longtemps que les pays voisins et les principaux carrefours d'échanges commerciaux ne corrigeront pas les faiblesses de leurs propres systèmes qui permettent la poursuite des flux illicites. La capacité du PK de prévenir efficacement la circulation des diamants de conflit en RCA tient avant tout à son aptitude à assurer l'efficacité de son embargo dans les régions où il devrait, à juste titre, être imposé. Ici encore, les EAU ont le pouvoir de prendre des mesures sur leur propre territoire — à l'égard desquelles ils n'ont pas choisi de faire preuve de leadership.

c) Un secrétariat permanent relevant des Nations Unies

En ce qui a trait à la proposition de la présidence du PK relative à l'établissement d'un secrétariat permanent hébergé aux Nations Unies, la Coalition accueille favorablement cette idée et l'appuie en principe, bien qu'il y aurait lieu de préciser davantage les détails d'une telle mesure. Par exemple, le fait qu'on insiste pour que ce soit une personne d'une race particulière qui dirige le secrétariat va à l'encontre des pratiques d'embauche de l'ONU. Dans le même ordre d'idées, il semble impossible de mettre en place le modèle de financement proposé en vertu duquel les frais de fonctionnement sont assumés par certains pays, puisque le système des

Nations Unies dépend de contributions volontaires, et non obligatoires, des États membres. Il serait peut-être plus équitable que chaque participant au PK verse une contribution en fonction d'une échelle mobile correspondant à la taille de sa part de marché.

Il reste que nous saluons le fait que les EAU aient mis ce concept au premier plan. On en a beaucoup discuté durant la dernière période de réforme en 2013, et nous espérons bien que les EAU continueront d'appuyer cette discussion qui se poursuivra au cours de la prochaine année.

d) Un mécanisme de financement « indépendant » pour la société civile

La CSCPK s'emploie, avec des ressources limitées, à jouer son rôle au sein du PK. Elle reçoit actuellement un financement inconditionnel de l'UE pour appuyer son travail, qu'elle administre en interne avec une indépendance rédactionnelle pleine et entière à l'égard de ses extrants et de ses activités. Des dispositions claires concernant les conflits d'intérêts constituent une pierre angulaire de cette façon de faire. La coalition reconnaît que le fonds fiduciaire multi-donateurs auquel contribuent les participants au PK et l'industrie est préférable à l'obtention de fonds de source unique, en particulier pour des questions de principe. Cela dit, la Coalition ayant veillé à préserver son indépendance, les dispositions actuelles ne l'empêchant nullement de faire porter son attention sur toute faiblesse importante dans la chaîne d'approvisionnement. En revanche, le financement de la société civile uniquement par l'industrie pourrait avoir des implications inacceptables en matière de conflit d'intérêts. C'est pourquoi nous estimons qu'il faille faire preuve de prudence dans toute discussion sur le financement de la société civile et que nous insistons sur la nécessité de veiller à ce que toute disposition aménage véritablement un espace légitime pour une participation active et indépendante de la société civile.

En conclusion, nous souhaitons aux EAU la meilleure des chances dans leurs délibérations durant la plénière et nous avons hâte que l'ensemble des membres du PK ajoutent plus de rigueur et de précisions à certaines des idées valables qui ont été soulevées, mais qui ont jusqu'à maintenant échappé au PK.

La Coalition de la société civile pour le Processus de Kimberley
8 Novembre 2016